



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2010

Imagine Canada Code d'éthique

PROGRAMME DU CODE D'ÉTHIQUE

Apportez la preuve de votre engagement à respecter des normes exigeantes



Le programme du Code d'éthique, lancé pour la première fois en 1998, a été relancé avec succès en 2008. À la fin de l'année 2010, 363 organismes de bienfaisance s'étaient inscrits au programme. La relance du programme a été rendue possible avec l'appui d'une généreuse subvention de la Great-West Life, la London Life et CanadaVie et par les frais payés par les participants au programme. Grâce à l'aide reçue à l'étape du lancement, nous sommes heureux d'annoncer que le programme est maintenant proche de l'autonomie financière (voir les rapports financiers, page 4).

PROGRAMME DU CODE D'ÉTHIQUE

Le programme du Code d'éthique est un outil qui permet aux organismes de bienfaisance de satisfaire aux attentes des donateurs et de se distinguer des autres organismes du secteur. Son objectif consiste à améliorer le rendement des OSBL, à renforcer la confiance des donateurs et à poursuivre sur la lancée du sentiment de confiance actuel envers le secteur.

Les organismes de bienfaisance qui s'inscrivent au Code d'éthique sont en droit d'utiliser la marque de confiance du Code d'éthique, qui indique aux donateurs leur respect des normes du *Code d'éthique relatif à la collecte de fonds et à la responsabilité financière*.

La participation au programme du Code d'éthique est ouverte à tous les organismes de bienfaisance canadiens enregistrés et aux associations canadiennes de sport amateur.

En décembre 2013, le programme du Code d'éthique fusionnera avec le programme de normes nouvellement lancé d'Imagine Canada. Pour en savoir plus sur les modifications au programme, consultez notre site web : www.imaginecanada.ca/fr/codedethique

Commanditaire principal et fondateur :



LA PARFAITE ALLIANCE COMMUNAUTAIRE^{INC}

FAITS SAILLANTS DU PROGRAMME EN 2010

★ PARTICIPATION AU PROGRAMME

La participation au programme du Code d'éthique a continué de croître avec 107 nouvelles inscriptions d'organismes de bienfaisance en 2010. Les 363 organismes de bienfaisance qui adhèrent au programme représentent au total plus de 2 milliards de dollars de fonds collectés – soit environ 12 % de tous les revenus des activités de financement déclarés par les organismes de bienfaisance canadiens. Presque 90 % des participants dont l'inscription arrivait à échéance en 2010 ont choisi de renouveler leur participation au programme.

★ COMITÉ DU CODE D'ÉTHIQUE

Le comité du Code d'éthique s'est réuni à cinq reprises en 2010. Il a examiné des plaintes à l'égard des participants au programme, a formulé des interprétations et des avis sur plusieurs demandes d'éclaircissements présentées par les organismes de bienfaisance, et a entrepris un examen détaillé du Code lui-même. Le Conseil d'administration d'Imagine Canada, en coopération avec le comité, a développé une politique d'appel pour les plaintes.

Imagine Canada a reçu 11 plaintes au sujet d'organismes de bienfaisance en 2010. Les plaintes sont soumises par les membres du public, d'autres organismes de bienfaisance ou par le personnel d'Imagine Canada. Un certain nombre de plaintes reçues en 2010 ont été réglées par le personnel, ou il fut déterminé qu'elles ne se rapportaient pas au contenu du Code ou aux participants du programme. Le comité du Code d'éthique a résolu deux plaintes en suspens (datant de 2009) en 2010 et examiné deux plaintes supplémentaires.

★ CONFORMITÉ

À la fin de la première année de participation au Code d'éthique, les organismes participants sont tenus de présenter un Rapport annuel de conformité. Ils sont invités à réaffirmer leur engagement au programme et à faire rapport de toutes les plaintes relatives au Code d'éthique qu'ils ont reçues.

En 2010, nous avons reçu et examiné les rapports de conformité de 74 participants du programme. La majorité des organismes (88 %) ont déclaré n'avoir reçu aucune plainte liée au Code d'éthique. Le médian des plaintes était de 10 parmi ceux qui ont rapporté les avoir reçues. Les plaintes les plus fréquentes étaient celles portant sur les demandes de dons par publipostage, la fréquence des sollicitations et les reçus d'impôt.

★ INFORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

En décembre, Imagine Canada a publié le *Guide sur les dons de bienfaisance*. Ce guide répond à certaines des questions les plus fréquemment posées par les donateurs canadiens ainsi qu'à la question des coûts encourus lors de collectes de fonds qui suscite l'intérêt des médias. Dorénavant, Imagine Canada continuera de mettre le *guide* à jour, de le réviser et de le diffuser largement. Les participants sont



encouragés à le distribuer aux donateurs et autres parties prenantes. Il peut être téléchargé à <http://www.imaginecanada.ca/fr/guide-sur-les-dons-de-bienfaisance>.

Au cours de l'année, le personnel a donné des exposés sur le Code d'éthique lors de la conférence de l'*Association for Healthcare Philanthropy* ainsi qu'aux membres de l'*Association canadienne des professionnels en dons planifiés*.

★ PARTENARIATS

Imagine Canada continue de travailler avec CanaDon (www.canadon.org), un important portail de dons en ligne. CanaDon fait figurer la marque de confiance du Code d'éthique sur les profils des organismes de bienfaisance qui participent au programme.

★ SENSIBILISATION ET PROMOTION

Notre troisième supplément dans le magazine *Maclean's* sur le programme du Code d'éthique intitulé, « *In Charity We Trust: Canada's Charity Leaders on the Canadian Donor* » a paru dans le numéro du 26 juillet. Grâce à son lectorat de plus de 2,4 millions de personnes, *Maclean's* est un de nos principaux outils de promotion du programme auprès des Canadiens. Imagine Canada a aussi fait part d'informations sur le programme dans un communiqué de presse, dans notre bulletin électronique *Actualités d'Imagine Canada*, et dans de nombreux interviews aux médias.

En 2010, 81 % des participants au programme ont déclaré utiliser la marque de confiance du Code d'éthique.¹ Le pourcentage des participants utilisant le logo n'a pas changé significativement depuis 2009. En général, la marque de confiance a été utilisée le plus fréquemment sur les sites Web. Les participants ont également utilisé le logo sur les rapports annuels et les documents de sollicitation de donateurs. Il est important que les participants utilisent la marque de confiance, car plus elle est connue, plus sa valeur augmente. Imagine Canada continuera de travailler avec les participants pour encourager et soutenir l'utilisation répandue de la marque de confiance.

1 Ces données sont tirées des rapports annuels de conformité.

★ PROGRAMME DE NORMES

Lors de sa réunion en décembre 2010, le Conseil d'administration d'Imagine Canada a décidé de lancer un nouveau programme de normes. Cette décision stimulante fut le résultat d'un vaste travail mené par Imagine Canada, en partenariat avec le Conseil des RH et Bénévoles Canada, et en collaboration avec des collègues du secteur au cours des quatre dernières années.

En 2010, 51 membres fondateurs d'OSBL de différentes tailles et de divers sous-secteurs de partout au pays ont contribué un total de 73 500 \$ pour appuyer le développement du programme de normes. En tant qu'initiative par le secteur et pour le secteur, le programme de normes a été façonné par le

leadership mis en commun de 27 cadres supérieurs du groupe de membres fondateurs.

Le programme de normes offre un ensemble pancanadien de normes communes pour les OSBL qui souhaitent renforcer leur efficacité dans les fondements de la gouvernance, la gestion du personnel, la responsabilité financière, le financement et la participation des bénévoles.

En 2011, les membres fondateurs seront invités à être les premiers à adopter le programme en utilisant une version anticipée mise à leur disposition avant que le programme ne devienne accessible au public.

PARTICIPANTS AU PROGRAMME DU CODE D'ÉTHIQUE – INSTANTANÉ

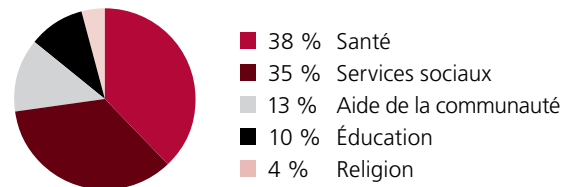
IMPLANTATION

Les participants au programme du Code d'éthique sont situés dans toutes les provinces, bien que la majorité d'entre eux (60 %) sont implantés en Ontario. Un grand nombre de ces organismes de l'Ontario sont des organismes de bienfaisance nationaux dont le siège social est en Ontario. Les participants au programme sont ensuite les plus nombreux en Alberta (14 % des participants) et en Colombie-Britannique (11 %). Cela n'a pas beaucoup changé depuis que le programme a été relancé en 2008.

SOUS-SECTEURS

Comme le fait apparaître le graphique ci-dessous, ces organismes de bienfaisance appartiennent en majorité au secteur de la santé (38 %) et de l'aide sociale (35 %).

PARTICIPANTS AU PROGRAMME PAR SOUS-SECTEUR



REVENUS

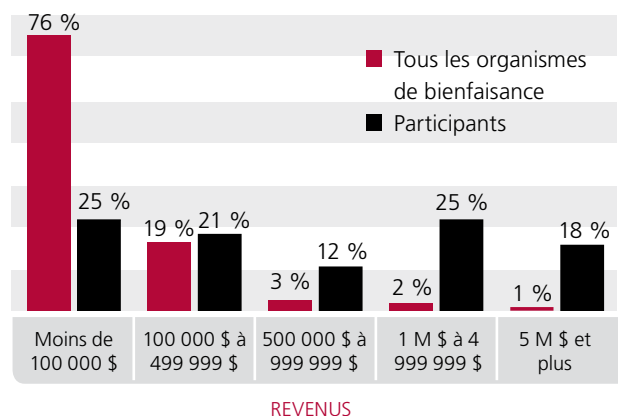
Le montant total des revenus des 363 organismes de bienfaisance qui ont participé au programme du Code d'éthique en 2010 s'élève à 4,6 milliards de dollars et celui de leurs activités de financement à 2,1 milliards de dollars.²

Les participants du programme représentent 2,5 % des revenus déclarés par les organismes de bienfaisance canadiens et 12 % des revenus des activités de financement déclarés. En 2008, les participants représentaient seulement 7 % des revenus des activités de financement. Les participants au programme continuent de rapporter des revenus plus élevés que l'ensemble des organismes de bienfaisance.

Environ 43 % des participants au programme avaient des revenus des activités de financement dépassant 1 million de dollars (en baisse de 47 % en 2009).

Imagine Canada continuera à mesurer la progression du programme, en fonction du nombre de participants, ainsi que du pourcentage des revenus des activités de financement qu'ils représentent.

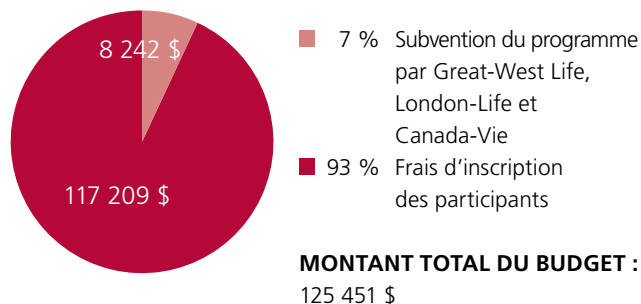
REVENUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT – PARTICIPANTS ET NON-PARTICIPANTS



² Ces données sont tirées des Déclarations de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés de 2008 (T3010a). La définition des revenus des activités de financement est la suivante : la somme des dons pour lesquels l'organisme a délivré des reçus aux fins de l'impôt (ligne 4500), des autres dons (ligne 4530) et des activités de financement (ligne 4630).

En 2010, 93 % des dépenses du programme du Code d'éthique ont été couvertes par les frais des participants. Des subventions octroyées par la Great-West, la London Life et Canada-Vie ont couvert les frais restants. Imagine Canada se réjouit qu'après trois ans de fonctionnement, le programme soit désormais proche de l'autonomie financière, puisque c'était un de nos objectifs lorsque le programme a été lancé.

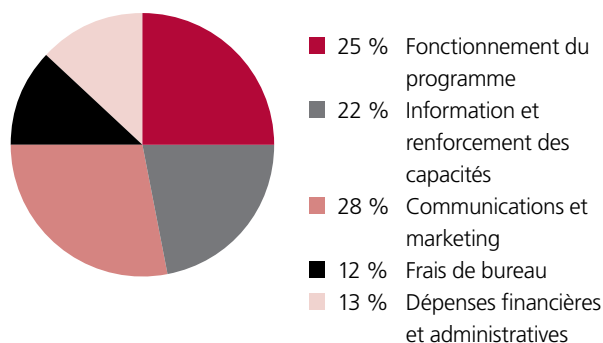
REVENUS



Note : Les frais d'inscription sont répartis sur deux ans, à partir du mois de l'inscription. Une partie seulement des frais d'inscription est comptabilisée chaque année.

Les subventions de Great-West Life, London Life et CanadaVie ont été consacrées en majorité à l'élaboration du programme de normes.

DÉPENSES



Canadian Cancer Society Ontario

ADHÉREZ AU PROGRAMME!

Si vous souhaitez vous inscrire au programme du Code d'éthique ou obtenir de plus amples renseignements à son sujet, prière de consulter notre site Web, à l'adresse < [www.imaginecanada.ca / fr / codedethique](http://www.imaginecanada.ca/fr/codedethique) >, de composer le **1-800-263-1178, poste 229** ou le **416-597-2293, poste 229** ou d'adresser un courriel à code@imaginecanada.ca.

MEMBRES DU COMITÉ DU CODE D'ÉTHIQUE 2010

Ann Rosenfield, CFRE (présidente)
Directrice générale
WoodGreen Fondation

Marilyn De Mara, FCA
Associée, secteur de la bienfaisance
KPMG Canada, s.r.l.

Robert J. Donelson, CFRE
Vice-président au développement et aux relations avec les anciens élèves
Université Wilfrid Laurier

Jay Hooper

Robert Kleinman, FCA
Directeur général
La Fondation communautaire juive de Montréal

Margaret Mason
Associée, Bull, Houser & Tupper, s.r.l.

Andrea McManus, CFRE
Présidente, The Development Group

IMAGINE CANADA

2, rue Carlton, bureau 600,
Toronto (Ontario) M5B 1J3

TÉL: 416-597-2293, poste 229

SANS FRAIS : 1-800-263-1178, poste 229

TÉLÉC. : 416-597-2294

COURRIEL : info@imaginecanada.ca